

Application d'herbicides dans les cultures céréalières

Автор(и): гл. ас. д-р Зорница Петрова, Добруджански земеделски институт – Генерал Тошево, ССА

Дата: 26.02.2023 Брой: 2/2023



L'application d'herbicides efficaces et sélectifs est une partie essentielle des pratiques agronomiques dans les cultures céréalières d'hiver (blé, orge, avoine, seigle, triticales). Les conditions météorologiques changeantes nécessitent une stratégie différenciée pour la lutte chimique contre les mauvaises herbes. Les conditions météorologiques sont uniques chaque année. Cela exige que nous connaissions les exigences et le comportement des cultures agricoles, en particulier leur réaction aux herbicides. Les principales caractéristiques sont la phytotoxicité, la sélectivité et la persistance des herbicides et des mélanges d'herbicides.

L'application automnale d'herbicides est une condition préalable à une efficacité plus élevée. Durant cette période, les mauvaises herbes sont aux premiers stades de leur développement. D'autre part, ce traitement

peut entraîner des symptômes de phytotoxicité sur les cultures céréalières à basse température. En pratique, on observe souvent une forte augmentation d'espèces moins significatives. Les raisons de ce phénomène sont le plus souvent la sous-estimation à long terme de leur faible densité, le choix systématiquement incorrect des produits chimiques, ou l'utilisation prolongée des mêmes herbicides insuffisamment efficaces. Pour de nombreuses variétés de céréales d'hiver, des symptômes de phytotoxicité à certains herbicides ont été établis. Cette caractéristique est importante pour faire un choix précis. Il a été prouvé que lors d'un automne normal, chaud et humide, avec un semis précoce, plus de 80 % des mauvaises herbes lèvent simultanément avec le blé et l'orge. Avec un traitement automnal, la culture est libérée à temps de la concurrence des mauvaises herbes et l'efficacité contre elles est plus élevée.

Les herbicides enregistrés dans notre pays peuvent être utilisés dès l'automne, dans des peuplements céréaliers normalement établis. Ils doivent être en bon état au début du stade de croissance du tallage, en l'absence de températures diurnes et nocturnes négatives. Nous considérons comme nécessitant le plus urgemment un traitement automnal les *peuplements de blé* infestés de mauvaises herbes graminées, notamment des espèces de ray-grass, de brome, de fétuque, etc. Le traitement automnal du blé doit être effectué uniquement sur des zones exemptes de mauvaises herbes à drageons comme le chardon des champs et le liseron des champs. Les champs infestés par ces espèces doivent être traités avec des herbicides contenant du *glyphosate* (Roundup) en dehors de la période de végétation.

Après le semis, avant la levée du blé et de l'orge, les herbicides à base de pendiméthaline sont recommandés – Stomp Aqua, Sharpen 330 EC – 250-300 ml/da, Pendinova, Pendigan 330 EC – 400-600 ml/da ; à base de diflufénican + chlorotoluron – Constel – 450 ml/da ; à base de diflufénican + flufénacet – Battle Delta – 60 ml/da et autres. Ces produits peuvent également être utilisés en post-levée précoce et présentent un spectre d'activité mixte.



Ils affectent des mauvaises herbes telles que le vulpin des champs, la folle avoine, le pâturin annuel, la véronique, la bourse-à-pasteur, le coquelicot, la ravenelle, la stellaire intermédiaire, la camomille, le gaillet, le gaillet croisettes, la moutarde, la violette, la pensée des champs, la gesse, la fumeterre, le lamier pourpre, le chiendent et autres. La folle avoine est modérément sensible.

Contre les espèces annuelles de ray-grass, l'herbicide Constel est recommandé, mais uniquement dans le blé. Avant la levée, ainsi qu'après le stade 3 feuilles du blé et de l'orge, il est possible d'utiliser le produit contenant du chlorsulfuron Eagle 75 WG (Glean 75 WG) à des doses de 2-2,5 g/da et 1-1,5 g/da. Les mauvaises herbes sensibles à l'herbicide à base de chlorsulfuron sont les espèces de gaillet croisettes, la coriandre, la moutarde noire, la bourse-à-pasteur, la pensée des champs, la camomille, le coquelicot, le chiendent commun, la moutarde des champs, la stellaire intermédiaire, la fumeterre officinale, les espèces de chénopode, la ravenelle, le bleuet, l'adonis d'été, la fumeterre officinale, le tournesol volontaire, la gesse, la véronique à feuilles de lierre, le gaillet à trois cornes, la violette des champs, la bourse-à-pasteur, les espèces de vulpin, les espèces annuelles de ray-grass et autres. Durant les journées automnales chaudes, après le stade 3 feuilles du blé, pour lutter contre les principales mauvaises herbes graminées, les produits suivants peuvent être utilisés : Axial 050 EC (pinoxadène) – 60-90 ml/da, Traxos 50 EC (clodinafop + pinoxadène) – 120 ml/da, Puma Super 7.5 EW (fenoxaprop-p-éthyl) – 100-120 ml/da et Scorpio Super 7.5 EW – 100 ml/da. Les herbicides sont efficaces contre les espèces de folle avoine, de bourse-à-pasteur, de vulpin, de pâturin annuel et autres. Seuls Axial 050 et Traxos contrôlent les espèces annuelles de ray-grass.



Contre les espèces dicotylédones dans le blé et l'orge, après le début du tallage des cultures, les produits suivants sont recommandés : Derby Super (florasulam + aminopyralide) – 2,5-3,3 g/da, Cameo Max (tribénuron + thifensulfuron) – 4 g/da, Arat (tritosulfuron + dicamba) – 10 g/da, Biathlon 4 D (florasulam + tritosulfuron) – 4-5,5 g/da, Ally Max (metsulfuron + tribénuron) – 3,5 g/da, Sekator OD (amidosulfuron + iodosulfuron) – 10-15 ml/da, Buctril Universal (2,4-D + bromoxynil) – 100 ml/da, Mustang 306.25 SC (2,4-D + florasulam) – 60-80 ml/da, Ergon WG (metsulfuron + thifensulfuron) – 5-9 g/da, Akurat Extra WG (metsulfuron) – 5 g/da, Belure T (tribénuron) – 2 g/da, Beflex (beflubutamide) – 50-63 ml/da, Omnera OD (fluroxypyr + metsulfuron + thifensulfuron) – 75-100 ml/da, Tripali WG (tribénuron + metsulfuron + florasulam) – 5 g/da et autres.



Les produits contrôlent : le gaillet gratteron, la nielle des blés, le gaillet croisette, le coquelicot, la coriandre, le lamier pourpre, la moutarde des champs, la bourse-à-pasteur, la vesce sauvage, les espèces de pied-d'alouette, l'adonis d'été, le gaillet croisette, le lamier amplexicaule, la pensée des champs, les espèces de camomille, la ravenelle, le chiendent commun, la stellaire intermédiaire, la fumeterre officinale, les espèces de chénopode et autres. Les mauvaises herbes modérément sensibles sont la véronique à feuilles de lierre, le bleuet et le chardon des champs.



En cas d'infestation mixte de mauvaises herbes au début du tallage du blé, les produits suivants sont appliqués : Palas 75 WG (pyroxsulam) – 20-25 g/da, Corello Duo (pyroxsulam + florasulam) – 26,5 g/da, Hussar Max OD (iodosulfuron + mésosulfuron) – 100 ml/da, Pacifica Expert (amidosulfuron + iodosulfuron + mésosulfuron) – 30-50 g/da, Zerrate (pyroxsulam + clodinafop) – 25 g/da, Atlantis Flex 20.25 WG (propoxycarbazone + mésosulfuron) – 20-33 g/da, Axial One EC (florasulam + pinoxadène) – 100 ml/da et autres. Les herbicides listés peuvent également être appliqués au stade de croissance de l'élongation de la tige (premier-deuxième nœud), à condition que les mauvaises herbes sensibles n'aient pas dépassé leur stade. Les mauvaises herbes dicotylédones sont les plus sensibles au stade 3-5 feuilles, et les mauvaises herbes graminées jusqu'au début du tallage. Palas 75 WG, Corello Duo et Zerrate montrent une haute efficacité contre les mauvaises herbes hiver-printemps comme le brome mou et la fétuque des prés. Ils ont un excellent effet contre la bourse-à-pasteur, la folle avoine, le vulpin, le ray-grass annuel, la bourse-à-pasteur, le gaillet à trois cornes, la coriandre, le coquelicot, la stellaire intermédiaire, le gaillet croisettes, la moutarde des champs, les espèces de lamier, les espèces de camomille, la ravenelle, les espèces de chénopode et autres.

Contre les mauvaises herbes dicotylédones dans l'avoine, des herbicides à base de MCPA peuvent être utilisés, qui sont plus tolérants à la culture comparés au 2,4-D. D'autres produits enregistrés sont : Biathlon 4 D, Buctril Universal, Lontrel, Omnera, Refine Extra, Starane Gold, Tripali, Flurostar et autres. Parmi les herbicides enregistrés dans notre pays contre la folle avoine dans l'avoine cultivée, aucun des produits ne peut être utilisé.

La lutte contre cette mauvaise herbe doit être menée par des mesures agronomiques ou en utilisant des herbicides dans la culture précédente.

Dans le *seigle* et le *triticale*, tous les herbicides pour la lutte contre les mauvaises herbes graminées et dicotylédones listés pour le blé et l'orge peuvent être appliqués.

La lutte chimique contre les mauvaises herbes fait partie de la protection des plantes qui doit être étudiée en continu. L'objectif est d'introduire de nouveaux produits à haute efficacité et sélectivité.